

Bercy: Taxer la plus-value de la résidence principale?

Article rédigé par Le Salon Beige, le 30 mars 2022

Source [Le Salon Beige] : La taxation des plus-values sur les résidences principales a toujours été remise à plus tard. Mais la réforme fiscale qui suivra les élections <u>pourrait revenir dessus</u> et porter une nouvelle atteinte à la propriété privée.

Aujourd'hui, vous êtes exonéré d'impôt lorsque vous vendez votre résidence principale. En revanche, lorsque vous vendez votre résidence secondaire ou un bien locatif, votre plus-value est en principe taxée à 36,2% (plus 2 à 6% de surtaxe au-delà de 50.000 euros de gain).

Aligner le régime des résidences principales sur celui des autres biens serait à coup sûr la solution la plus rentable pour les finances publiques. Selon le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), il permettrait de générer au moins deux milliards d'euros de recettes supplémentaires chaque année.

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici :

https://www.lesalonbeige.fr/taxer-la-plus-value-de-la-residence-principale-une-idee-qui-circule-a-bercy/?utm s

30/03/2022 06:00